

BOURSES NATIONALES CAMPAGNE 2022/2023

Note à l'attention des parents d'élèves :

Le Ministère a lancé la première période de la campagne de bourses de lycée pour l'année scolaire 2022/2023.

Cette campagne s'adresse aux familles dont les enfants sont scolarisés en lycée public et **NON BOURSIERS** de lycée en 2021/2022.

Du 30 mai au 6 juillet 2022 inclus, deux modes de dépôt de demande de bourses seront possibles :

- **Demande par dossier « papier »** disponible à l'adresse suivante : www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee ou à retirer auprès du secrétariat d'intendance du lycée.
- **Demande en ligne** par le portail Scolarité-Services sur le site internet du Ministère de l'Education Nationale (lien ci-dessus).

L'inscription en ligne est à privilégier. La création d'une adresse mail est indispensable pour l'activation du compte EduConnect. Un simulateur d'éligibilité aux bourses nationales et des informations complémentaires sont disponibles à la même adresse ci-dessus.

Cette campagne ne concerne pas les élèves de l'enseignement supérieur (BTS).



Aucune formalité n'est à réaliser pour les élèves qui sont déjà boursiers de lycée en 2021/2022. La bourse perdure sur l'ensemble de la scolarité de la seconde à la terminale.



Pour les élèves déjà boursiers cette année :

En cas de redoublement, de réorientation ou d'un changement de situation familiale favorable ou défavorable durable, veuillez-vous rapprocher du secrétariat d'intendance à partir de la rentrée scolaire de septembre, pour constituer un dossier de vérification des ressources et des charges.